

La formation professionnelle pour adultes au CPNV
Article 32 et VAE en CFC
d'Assistant socio-éducatif



Ecole de la construction
Tolochenaz - 1^{er} décembre 2017

B. Toussaint
Doyen au CPNV





COMMUNE DE JONGNY



Par conséquent, nous formulons le souhait qu'une classe soit créée le mercredi (jour de fermeture de nos structures) pour la rentrée 2016 - 2017.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note que nous avons 14 monitrices qui souhaitent entamer cette formation. Par ailleurs, nous vous informons que le responsable des UAPEs de La Tour-de-Peilz a également signifié son intérêt pour l'ouverture d'une classe le mercredi.

En vous souhaitant bonne réception de courrier et dans l'attente de votre réponse que nous espérons positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Doyen, nos salutations distinguées.



Le statut « Article 32 »



- 5 ans d'expérience prof. dans le domaine de l'accompagnement, dont 4 à 50% minimum
- Le droit de se présenter en candidat libre au CFC
- Accueil et orientation assurés par le portail CPA
- Inscription aux examens validée par la DGEP
- Pas de contrat d'apprentissage
- Besoin d'une institution pour l'examen pratique

Les formations sociales Dual au CPNV



- Préapprentissage ASE/ASSC en 1 an
- CFC en 3 ans avec ou sans maturité intégrée
- Maturité Santé-Social Post-CFC en 2 ans
- Formation Initiale Raccourcie en 2 ans
- Depuis 2016 : « Article 32 » en 1 an
- Dès 2018 : validation de compétences en VAE

Un cursus réduit de 3 ans à 9 mois

- D'août 2017 à mai 2018 pour un total de 510 périodes
- 12 modules basés sur les compétences de l'OrFo
- Une journée complète et deux demi-journées (dont ECG)
- Des « évaluations » à but formatif
- Une pédagogie axée sur l'expérience professionnelle
- Taux de réussite au CFC en juin 2017 : 87%



Une ouverture vers la VAE en 2018

- Après évaluation des portfolios par l'OCOSP et la CQ
- Compléments théoriques accessibles « à la demande »
- Compatibilité avec la formation Article 32
- Validation par le CPNV des compétences ciblées



Les Article 32 ASE au CPNV

- 30 pers. en 2017-2018 dont 90% de femmes
- 80% dans le domaine « Enfance »
- De 22 à 63 ans avec une moyenne à 45 ans
- Des classes à effectif réduit et solidaires
- Des appuis « méthodologiques » disponibles
- Des profs expérimentés à leur service



Les motivations pour se former



Dans 80% des cas, il s'agit d'un choix personnel pour :

- Donner du sens à sa pratique par les liens théoriques
- Pérenniser sa place en institution
- Elargir ses perspectives professionnelles
- S'offrir une reconnaissance personnelle

Un soutien limité des institutions

Sur 25 personnes interrogées :

- 88% se forment sur leur temps personnel en ayant souvent dû réduire leur salaire
- 20% ont une personne de référence dans l'institution
- 32% ont une personne de contact qui connaît la PQ
- La moitié n'auront pas de bénéfice statutaire ou salarial



D'autres obstacles à la formation

- La même charge de travail à assumer en institution
- Une perte temporaire de revenus financiers
- Pas ou peu de temps pour réviser hors CPNV
- Une préparation insuffisante pour l'examen pratique
- Une réorganisation qui perturbe les équipes
- Le besoin d'être reconnu ou rassuré



Dans un avenir proche

- Oeuvrer pour une meilleure connaissance de ces formations
- Renforcer l'accompagnement individualisé
- Adapter la pédagogie à ces étudiants différents
- Impliquer les employeurs dans un processus Win-Win



Merci de votre attention !



Prenons un moment pour vos questions ...